



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°8

26 septembre 2014



Sommaire

- [Mot de rentrée](#)
- [Décret Missions et services](#)
- [Signature des VS](#)
- [Elections au Conseil d'Administration](#)
- [Elections Professionnelles 2014](#)
- [Septembre, le bon moment pour adhérer](#)

Mot de rentrée

Le recrutement de 60 000 enseignants se poursuit.

La rentrée 2014 a été marquée en Aquitaine par l'arrivée de 900 stagiaires tous corps confondus dans notre académie. A tous, nous souhaitons la bienvenue, ainsi qu'aux titulaires qui nous ont également rejoints.

Tout au long de l'année nous serons à vos côtés pour répondre à vos questions et vous soutenir, notamment au moment des promotions et des mutations.

Pour les affectations nous dénonçons une nouvelle fois l'absence de groupe de travail relatif à celle des TZR qui ont, cette année encore, connu très tardivement leur affectation ; pour nombre d'entre eux cette affectation est faite sur plusieurs établissements parfois éloignés l'un de l'autre; certains titulaires également doivent assurer un complément de service qui nécessite des déplacements longs .

2014-2015 est par ailleurs une année déterminante. Les élections professionnelles pour élire les représentants des personnels des différents corps (agrégés, certifiés,...) et des comités techniques académique et national auront lieu à partir du 27 novembre 2014 par vote électronique. L'UNSA compte sur vos voix pour continuer à défendre, vos conditions de travail et votre rémunération et notre métier.

A toutes et à tous, nous souhaitons une excellente année scolaire.

[Sommaire](#)

Décret "Missions et services"

Le décret n°2014-940 du 20/08/2014 relatif aux missions et obligations de service des enseignants remplace le décret de 50 et **prendra effet à la rentrée 2015**. D'une manière générale, les obligations de service restent fixées de façon hebdomadaire et se limitent à l'année scolaire, soit 36 semaines. Pas d'annualisation du temps de travail.

Ce décret met en place des avancées significatives, notamment :

- le service des professeurs documentalistes se définira désormais en 30+6 pour reconnaître enfin les missions d'enseignement assurées par ces collègues.
- certaines missions feront désormais l'objet d'une indemnisation (coordination de discipline notamment).
- l'heure de décharge sera désormais accordée à tout enseignant nommé sur 2 établissements situés dans des communes différentes, limitrophes ou non.
- la pondération en cycle terminal sera désormais de 0,1 dès la première heure (cours, AP, TP). Elle remplace l'heure de première chaire et sera limitée à 1 h.
- ...

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site national du SE-UNSA : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7006>

[Sommaire](#)

Signature des VS

Soyez bien attentif avant de signer votre VS. Toute heure faite doit être mentionnée sur le VS. Si vous êtes en désaccord avec le total des heures, ne signez pas et demandez une entrevue avec le chef d'établissement pour clarifier les choses. N'hésitez pas à nous contacter.

[Sommaire](#)

Elections au Conseil d'Administration

Elles se dérouleront dans la semaine du 6 au 10 octobre 2014.

Les listes devront être déposées 10 jours avant le jour de l'élection. Une liste comporte au minimum 2 noms au maximum 14(7 titulaires et 7 suppléants).

Le C.A. est une instance importante puisqu'il débat et vote le projet de budget de l'établissement en novembre et la Dotation Globale Horaire(DGH), de laquelle découlent les créations/suppressions de postes. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide dans la constitution de votre liste.

Lire : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7071>

[Sommaire](#)

Elections professionnelles 2014

Les élections professionnelles se dérouleront **du jeudi 27 novembre 2014 au jeudi 4 décembre 2014**, 17 h.

De ces élections dépend la représentativité de notre syndicat et donc sa force de négociation auprès des instances ministérielles et académiques, c'est dire si elles sont importantes pour VOUS.

Vous aurez 4 votes formuler :

- CTM (Comité Technique Ministériel) Ce vote détermine la représentativité des organisations fédérales
- CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)
- CTA (Comité Technique Académique)
- CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)

Pour les 4, vous voterez



Les stagiaires n'auront que 2 votes UNSA à formuler : CTM et CTA.

Comme en 2011, le vote sera électronique. Votre identifiant est votre adresse professionnelle. Dès à présent, vous pouvez obtenir votre mot de passe en allant sur le site du ministère . Cet identifiant vous permet de créer votre espace personnel de vote et vous devez créer votre mot de passe. Soyez attentif à sa réception sur votre adresse professionnelle que vous devez confirmer en cliquant sur le lien indiqué dans le message et conservez-le précieusement.

Cependant, contrairement aux élections 2011, vous pourrez à tout moment récupérer vos identifiant et mot de passe dans votre espace personnel jusqu'à la clôture du vote.

Evidemment, le SE-UNSA vous accompagnera tout au long de la procédure de vote si vous le souhaitez.

Rappelez-vous :

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

VOTEZ et FAITES VOTER



[Sommaire](#)

Septembre, le bon moment pour adhérer !



C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa ! Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa ! Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. **Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.**

[Je n'hésite plus, j'adhère au SE-Unsa](#)

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au Comité Technique Académique (C.T.A.)

Patricia ESCAPIL

Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE
Elue au CTA et à la CAPA des certifiés

Christine MOINE-UIBER

Lycée Brémontier à BORDEAUX
Responsable académique 2nd degré
Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC
Responsable académique 2nd degré
Elue à la CAPN des Certifiés et à la FPMN (Formation Paritaire Mixte Nationale Certifiés-Agrégés)

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

Evelyne BRUN

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org